

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

paraissant les lundi et jeudi de chaque semaine

ABONNEMENT	6 MOIS	UNAN	ABONNEMENT ET INSERTIONS	ANNONCES ET AVIS
Côte d'Ivoire et pays de la				
CAPTEAO : voie ordinaire :	22.000	42.000	Adresser les demandes d'abonnement au Chef du	La ligne décomposée en corps 8 de
voie aérienne :	28.000	39.000	Service des Journaux officiels de la République	62 lettres ou signes, interlignes et
communs : voie ordinaire.....	25.000	35.000	de Côte d'Ivoire, B.P. V 70 Abidjan,	blancs compris..... 2.500 francs
voie aérienne.....	30.000	50.000	BCEAO A 0005 0002.	Pour chaque annonce répétée, la ligne... 1.500 francs
Etranger : France et pays extérieurs				
communs : voie ordinaire	25.000	35.000	Les abonnés désireux de recevoir un reçu sont priés	Il n'est jamais compté moins de
voie aérienne	30.000	50.000	d'ajouter à leur envoi le montant de l'affranchissement.	10 lignes ou perçu moins de... 25.000 francs
Autres pays : voie ordinaire	25.000	35.000		pour les annonces.
voie aérienne	40.000	50.000	Les insertions au J.O.R.C.I. devront parvenir au Service	Pour les exemplaires à certifier et à légaliser, il sera perçu
Prix du numéro de l'année courante	1.000		des <i>Journaux officiels</i> au plus tard le jeudi précédant	en plus du prix du numéro les frais de timbre et de
Au-delà du cinquième exemplaire	800		la date de parution du « J.O. »	légalisation en vigueur.
Prix du numéro d'une année antérieure	1.500			
Prix du numéro légalisé.....	2.000			
Pour les envois par poste, affranchissement en plus.				

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

2017 ACTES PRESIDENTIELS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

201628 déc. Décret n° 2016-1152 rendant certaines normes
d'application obligatoire. 44128 déc. Décret n° 2016-1153 relatif au zonage agro-
industriel dans la filière coton. 45828 déc. Décret n° 2016-1154 instituant la nomenclature des
activités de l'artisanat. 465

2017 ACTES DES INSTITUTIONS

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

24 janvier.....Décision n°CI-2016-EL-251/24-12/CC/SG relative
à la requête de MM. OBOULE Otché Ambrière,
KOUASSI Kouassi Jérôme et LOH Appolin
Kouadio. 46824 janvier.....Décision n°CI-2016-EL-253/24-12/CC/SG relative
à la requête de M. DESSI Hubert. 469

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et annonces. 470

PARTIE OFFICIELLE

ACTES PRESIDENTIELS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

*DECRET n°2016-1152 du 28 décembre 2016 rendant certaines
normes d'application obligatoire.*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du ministre de l'Industrie et des Mines,
du ministre de l'Energie et du Pétrole, du ministre de l'Environnement
et du Développement durable, du ministre du Commerce, du ministre
des Ressources animales et halieutiques, du ministre de la Santé et de
l'Hygiène publique, du ministre de l'Agriculture et du Développement
rural, du ministre de la Construction et de l'Urbanisme, du ministre
auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat
et du ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et
des Finances,

Vu la Constitution ;

Vu le règlement n°07/2007/CM/UEMOA du 6 avril 2007 relatif à la
sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans
l'UEMOA ;

Vu le règlement n°03/2010/CM/UEMOA du 21 juin 2010 portant
schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification,
de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA ;

Vu la loi n°96-563 du 25 juillet 1996 relative à l'inspection sanitaire
et qualitative des denrées animales et d'origine animale ;

Vu la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'environnement ;

Vu la loi n°2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la normalisation et à la promotion de la qualité ;

Vu la loi n°2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable ;

Vu l'ordonnance n° 2012-487 du 7 juin 2012 portant Code des investissements ;

Vu le décret n°99-447 du 7 juillet 1999 portant application de la loi n°96-563 du 25 juillet 1996 relative à l'inspection sanitaire et qualitative des denrées animales et d'origine animale ;

Vu le décret n°2009-259 du 6 août 2009 portant Code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2012-1123 du 30 novembre 2012 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 2012-487 du 7 juin 2012 portant Code des investissements ;

Vu le décret n°2014-460 du 6 août 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Organisme national de Normalisation dénommé Comité ivoirien de Normalisation, en abrégé CIN ;

Vu le décret n°2014-461 du 6 août 2014 portant modalités d'application de la loi n°2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la normalisation et à la promotion de la qualité ;

Vu le décret n°2016-02 du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2016-1002 et n°2016-1003 du 25 novembre 2016 ;

Vu le décret n°2016-21 du 27 janvier 2016 portant attributions des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2016-339 du 25 mai 2016 ;

Le Conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article 1. — Les normes dont la liste est annexée au présent décret sont rendues d'application obligatoire.

Art. 2. — Le type d'activité, le domaine d'application, les caractéristiques à contrôler et les critères de conformité sont contenus dans les normes figurant dans les annexes au présent décret.

Art. 3. — Pour les produits figurant en annexe au présent décret et fabriqués localement, la durée de validité du certificat de conformité aux normes est de trois ans et la durée de validité de l'attestation de conformité aux normes est de trois mois.

Pour les produits figurant en annexe du présent décret et importés pour la mise à consommation, la durée de validité du certificat ou de l'attestation de conformité aux normes, définie à l'alinéa précédent, porte sur chaque lot de produits importés.

Art. 4. — En cas de constat de non-respect des critères de conformité édictés par les normes figurant dans les annexes au présent décret, les agents assermentés chargés de l'inspection et du contrôle officiel des normes rendues d'application obligatoire saisissent le ministre technique concerné.

Le ministre technique concerné peut prononcer, à l'encontre du contrevenant, les mesures administratives prévues par l'article 47 de la loi n°2013-866 du 23 décembre 2013 susvisée, après avis du Comité ivoirien de Normalisation.

Art. 5. — Le ministre de l'Industrie et des Mines, le ministre de l'Energie et du Pétrole, le ministre de l'Environnement et du Développement durable, le ministre du Commerce, le ministre des Ressources animales et halieutiques, le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, le ministre de l'Agriculture et

du Développement rural, le ministre de la Construction et de l'Urbanisme, le ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 28 décembre 2016.

Alassane OUATTARA.

ANNEXES au décret n°2016-1152 du 28 décembre 2016 rendant d'application obligatoire les normes relatives à certains produits.

NUMERO DE L'ANNEXE	PRODUITS CONCERNES
1	PRODUITS ALIMENTAIRES
2	PRODUITS ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES OU D'ENERGIES RENOUVELABLES
3	PRODUITS COSMETIQUES ET D'HYGIENE CORPORELLE
4	MATERIAUX DE CONSTRUCTION
5	EMBALLAGES
6	PIECES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES AUTOMOBILES ET LUBRIFIANTS
7	MACHINES
8	EQUIPEMENTS SOUS PRESSION
9	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
10	AUTRES PRODUITS TOUCHANT A LA SANTE, A LA SECURITE ET A L'ENVIRONNEMENT
11	TEXTILES
12	CHAUSSURES
13	JOUETS
14	PRODUITS USAGES

Note 1 :

— NI identifie les normes publiées par l'Association ivoirienne de Normalisation.

— Codex identifie les normes publiées par le Codex Alimentarius, organisme créé par la FAO et l'OMS afin de mettre au point des normes alimentaires internationales. La Côte d'Ivoire est membre du Codex à travers un Comité national Codex, placé sous l'égide du ministère en charge de l'Agriculture.

— ISO identifie les normes internationales publiées par l'Organisme international de Normalisation, dont la Côte d'Ivoire est membre.

— CEI identifie les normes publiées par la Commission électrotechnique internationale. La Côte d'Ivoire, qui dispose d'un Comité national électrotechnique, est membre du programme des pays affiliés dans le cadre du schéma de certification IECEE des équipements électrotechniques.

Note 2 :

Une norme renferme les informations suivantes :

— le sigle ou la référence de la norme : exemple « NI » ;

— le numéro d'ordre ou d'identification de la norme : exemple « 4635 ».

ANNEXE 1 : NORMES RENDUES D'APPLICATION OBLIGATOIRE RELATIVES AUX PRODUITS ALIMENTAIRES :

TYPE D'ACTIVITES (Familles de produits concernés)	DOMAINES D'APPLICATION (Produits concernés)	NORMES PRESENTANT LES CARACTERISTIQUES A CONTROLER ET CRITERES DE CONFORMITE (Normes et règlements techniques applicables)
1 - PRODUITS ALIMENTAIRES Cette catégorie inclut : - l'alimentation humaine et animale ; - les produits pré-emballés et en vrac ; - les produits surgelés, les produits secs et les conserves.	Viandes, poissons, crustacés, mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques Viande de boeuf - viande de porc - viandes et abats de volaille - autres viandes et abats (lapins, cétacés, reptiles).	NI 4519 : code d'usages internationaux de bonnes pratiques d'hygiène alimentaire Normes CODEX ALIMENTARIUS spécifiques aux produits (en partie détaillées ci-dessous) : Codex 193-1995 : contaminants et toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale Base de données CODEX sur les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires Codex 1 -1985 « étiquetage des denrées alimentaires » NI 340 : Etiquetage des denrées alimentaires préemballées NI 3501 : Etiquetage des additifs alimentaires vendus en tant que tels Codex 193-1995 : contaminants et toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale Base de données Codex sur les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires Codex 1 -1985 « étiquetage des denrées alimentaires »
		Codex 165 les blocs surgelés de filets de poisson, de chair de poisson hachée et de mélanges de filets de chair de poisson hachée
		Codex 190 les filets de poisson surgelés
		Codex 191 les calmars crus surgelés
		Codex 95 les langoustes, langoustines, homards et cigales de mer surgelés
		Codex 92 les crevettes surgelées
		Codex 36 le poisson éviscéré et non éviscéré surgelé
1 - PRODUITS ALIMENTAIRES	Sucres et sucreries	CODEX 193-1995 : contaminants et toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale Base de données CODEX sur les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires Codex 1 -1985 « étiquetage des denrées alimentaires »
		Codex stan 12 : le miel
		Codex stan 212 : les sucres
	Cacao et ses préparations	Codex 193-1995 : contaminants et toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale
		Base de données CODEX sur les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires Codex 1 -1985 « étiquetage des denrées alimentaires »
		Codex 87 le chocolat
		Codex 141 le cacao en pâte (liqueur de cacao/chocolat) et le tourteau de cacao
		Codex 86 le beurre de cacao
	Produits laitiers	Codex 193-1995 : contaminants et toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale
		Base de données CODEX sur les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires Codex 1 -1985 « étiquetage des denrées alimentaires »

Produits
laitiers

NI 4635 : Lait et produits laitiers - Date de péremption, critères microbiologiques et composition du lait
NI 4640 : Lait et produits laitiers - Fromage frais - Spécification.
NI 4638 : Lait et produits laitiers -Yaourts ou yoghourts - Spécification.
NI 4939 : Lait et produits laitiers - Beurres - Spécification

Codex 282 Lait concentré sucré

Codex stan 250 : mélange de lait concentré

Codex 251: mélange de lait écrémé

Codex stan 288 : crème et crèmes préparées

Codex stan 243 : laits fermentés

Codex stan 279 : beurre

Codex 283 « fromage »

Codex 275 "fromage crémeux"

Codex 208 Fromage en saumure

Codex 221 Fromages non affinés, y compris le fromage frais

Codex 262 Mozzarella

Codex 263 Cheddar

Codex 264 Dando

Codex 265 Edam

Codex 266 Gouda

Codex 267 Havarti

Codex 268 Samsoe

Codex 269 Emmental

Codex 270 Tilsiter

Codex 271 Saint paulin

Codex 272 Provolone

Codex 273 Cottage cheese, y compris creamed cottage cheese

Codex 274 Coulommiers

Codex 276 Camembert

Codex 277 Brie

Codex 278 Fromage à pâte extra dure à râper

Codex 284 Fromage de lactosérum

	Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculs ou de lait ; pâtisseries	Codex 193-1995 : contaminants et toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale Base de données CODEX sur les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires Codex 1 -1985 « étiquetage des denrées alimentaires » NI 03 07 003 : Farines de mil - Spécifications NI 03 07 004 : Farines de Sorgho - Spécifications NI 4529 : Farines de blé tendre- Spécifications NI 484 : Attiéké - Spécifications NI 485 : Attiéké déshydraté - Spécifications NI 711 : Semoule de mil et semoule de maïs - Spécifications NI 712 : Couscous de mil et couscous de maïs- Spécifications NI 380 : Pains de boulangerie - Spécifications. Codex 193-1995 : contaminants et toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale Base de données CODEX sur les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires
	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	Codex 1 -1985 « étiquetage des denrées alimentaires » Codex 103 les myrtilles américaines surgelées Codex 104 les poireaux surgelés Codex 110 les brocolis surgelés Codex 111 les choux-fleurs surgelés Codex 112 les choux de Bruxelles surgelés Codex 114 les pommes de terre frites surgelées Codex 115 les cornichons (concombres) en conserve Codex 13 les tomates en conserve Codex 130 les abricots secs Codex 133 le maïs en épi surgelé Codex 145 les châtaignes en conserve et la purée de châtaignes en conserve Codex 159 les mangues en conserve Codex 298R la pâte de soja fermentée Codex 306R la sauce au piment (Sauce «Chili») (Asie) Codex 160 le chutney de mangue Codex 177 la noix de coco desséchée Codex 223 Kimchi Codex 240 Produits aqueux à base de noix de coco - Lait de coco et crème de coco Codex 174 les matières protéiques végétales (MPV) Codex 241 les pousses de bambou en conserve Codex 242 les fruits à noyaux en conserve Codex 257R le houmous avec tahiné en conserve Codex 258R le Foul medemes en conserve

	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	Codex 260 les fruits et légumes marinés fermentés
		Codex 297 certains légumes en conserve
		Codex 039 les champignons comestibles et produits dérivés (les champignons séchés et les champignons lyophilisés)
		Codex 42 les ananas en conserve
		Codex 52 les fraises surgelées
		Codex 57 les concentrés de tomates traités
		Codex 61 les poires en conserve
		Codex 62 les fraises en conserve
		Codex 66 les olives de table
		Codex 75 les pêches surgelées
		Codex 77 les épinards surgelés
		Codex 99 la macédoine de fruits tropicaux en conserve
		Codex 78 le cocktail de fruits en conserve
		Codex 76 les myrtilles surgelées
		Codex 69 les framboises surgelées
		Codex 67 les raisins secs
		Codex 60 les framboises en conserve
		Codex 41 les petits pois surgelés
		Codex 176 norme pour la farine comestible de manioc
		Codex 296 les confitures, gelées et marmelades
		Codex 254 certains agrumes en conserve
		Codex 17 la purée de pomme en conserve
		Codex 295R les produits à base de ginseng
		Codex 308R la harissa (purée de piment rouge piquant) (Proche-Orient)
		Codex 140 les carottes surgelées
		Codex 313R le tempeh
		Codex 132 le maïs en grains entiers surgelé
		Codex 314R la pâte de dattes (Proche-Orient)
		Codex 256 les matières grasses à tartiner et les mélanges à tartiner
		Codex 113 les haricots verts et les haricots beurre surgelés
	Préparations alimentaires diverses	Base de données CODEX sur les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires codex 1 -1985 « étiquetage des denrées alimentaires »
		Codex 247 les jus et les nectars de fruits
		Codex 243 les laits fermentés (boissons à base de lait fermenté)
		Codex 108 les eaux minérales naturelles
		Codex 227 les eaux potables en bouteille/conditionnées (autres que les eaux naturelles)

1 - PRODUITS ALIMENTAIRES		Codex 19 norme générale pour les graisses et huiles comestibles non visées par des normes individuelles
		Codex 33 les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive
		Codex 210 les huiles végétales portant un nom spécifique
	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	NI 03.05.006 : boissons - jus de mangue - spécification NI 03.05.008 : boissons - jus de papaye - spécification NI 03.05.010 : boissons - jus de corossol - spécification NI 03.05.009 : boissons - jus de goyave - spécification NI 4501 : boissons non alcoolisées -Jus d'ananas -spécifications NI 4506 : boissons - jus de pomme — spécifications NI 4507 : boissons - jus de raisin - Spécifications NI 4508 : boissons - jus de cassis- spécification NI 4509 : boissons non alcoolisées - norme générale pour les jus de fruits - spécifications. NI 4510 : boissons - norme générale pour les jus de légumes -Spécifications NI 4622 : boissons non alcoolisées - eaux minérales naturelles -Spécifications. NI 4688 : boissons non alcoolisées - jus de fruits, nectars et produits similaires- spécifications NI 4689 : boissons non alcoolisées-boissons aux fruits - spécifications NI 4502 : boissons non alcoolisées - jus d'orange - spécifications NI 4503 : boissons non alcoolisées -jus de pomelo - spécifications NI 4504 : boissons non alcoolisées - jus de citron - spécifications NI 4505 : boissons non alcoolisées - jus de tomate -spécifications NI 4661 : boissons alcoolisées- bières - spécifications NI 4663 : boissons alcoolisées - vins -spécification. NI 4665 : boissons spiritueuses -spécification. NI 4522 : huiles comestibles de soja - spécifications NI 4523 : huiles comestibles d'arachide - spécifications NI 4524 : huiles comestibles de coton - spécifications NI 4525 : huiles comestibles de maïs - spécifications NI 4526 : huiles comestibles de coco - spécifications NI 4527 : huiles comestibles de palme - spécifications NI 4528 : huiles comestibles de palmiste - spécifications NI 4514 : vinaigres - spécifications
	Résidus et déchets des industries alimentaires ; aliments préparés pour animaux	Codex 193-1995 : contaminants et toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale Base de données CODEX sur les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires Codex1-1985 « étiquetage des denrées alimentaires » CODEX 193-1995 : contaminants et toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale Base de données CODEX sur les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires Codex 1-1985 « étiquetage des denrées alimentaires » Codex 152 la farine de blé Codex 153 le maïs Codex 154 farine complète de maïs

1 - PRODUITS ALIMENTAIRES	Céréales (riz, blé, ...)	Codex 155 la farine de maïs dégermé et le gruau de maïs dégermé
		Codex 169 les mil chandelles en grains entiers et décortiqués
		Codex 170 Norme pour la farine de mil chandelle
		Codex 171 certains légumes secs
		Codex 172 le sorgho en grains
		Codex 173 la farine de sorgho
		Codex 178 la semoule et farine de blé dur
		Codex 200 les arachides
		Codex 201 l'avoine
		Codex 199 le blé et le blé dur
		Codex 131 les pistaches non décortiquées
		Codex 198 le riz
	Alimentations infantiles	NI 4520 : aliments traités à base de céréales pour nourrissons et enfants à bas âge - spécification
		NI 4521 : préparation pour nourrisson- spécification
	Alimentations produits alimentaires Levures et poudres à lever - Préparations pour sauces / assaisonnements - Préparations pour soupes, potages	+ CODEX 193-1995 : contaminants et toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale + Base de données CODEX sur les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires + codex 1 -1985 « étiquetage des denrées alimentaires ». NI 4677 : Produits alimentaires divers -Sel de qualité alimentaire

2-PRODUITS ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES OU D'ENERGIES RENOUVELABLES	PRODUITS ELECTRIQUES OU ELECTRONIQUES	Normes de sécurité élaborées par la Commission électrotechnique international (CEI) CEI 60034-x machines électriques tournantes CEI 60065 appareils audio, vidéo et appareils électroniques analogues CEI 60974-x matériel de soudage à l'arc CEI 60950-x matériel de traitement de l'information — Sécurité CEI 60335-x sécurité des appareils électrodomestiques et analogues CEI 60598-x luminaires CEI 61347-x appareillages de lampes CEI 62031 modules de DEL pour éclairage général — spécifications de sécurité CEI 61010-x règles de sécurité pour appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire CEI 61558-x sécurité des transformateurs, alimentations, bobines d'inductance et produits analogues CEI 61730-x qualification pour la sûreté de fonctionnement des modules photovoltaïques (PV) CEI 60745-x outils électroportatifs à moteur - Sécurité CEI 62040-x alimentations sans interruption (ASI) — Partie 1: Exigences générales et règles de sécurité pour les ASI (UPS) CEI 60127-x coupe-circuits miniatures CEI 60269-x fusibles basse tension CEI 60669-x interrupteurs pour installations électriques fixes domestiques et analogues CEI 60730-x dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue CEI 60799 petit appareillage électrique — cordons-connecteurs et cordons d'interconnexion CEI 60898-x petit appareillage électrique — disjoncteurs pour la protection contre les surintensités pour installations domestiques et analogues CEI 61008-x interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel pour usages domestiques et analogues sans dispositif de protection contre les surintensités incorporées (ID) CEI 61009-x interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel avec protection contre les surintensités incorporée pour installations domestiques et analogues (DD) CEI 60934 disjoncteurs pour équipement CEI 60947-x appareillage à basse tension CEI 60998-x dispositifs de connexion pour circuits basse tension pour usage domestique et analogue CEI 60086-x piles électriques CEI 60432-x lampes à incandescence — prescriptions de sécurité CEI 60662 lampes à vapeur de sodium à haute pression CEI 60968 lampes à ballast intégré pour l'éclairage général CEI 61195 lampes à fluorescence à deux culots CEI 61199 lampes à fluorescence à culot unique CEI 60227-x et CEI 60245-x pour les câbles CEI 61242 petit appareillage électrique — Cordons prolongateurs enroulés sur tambour pour usages domestiques et analogues
--	--	--

	Produits d'énergies renouvelables : Balance de système Batteries Boîtiers des batteries Boîtiers pour contrôleurs Câbles Chauffage solaire de l'air Chargeurs de batteries Eclairage Eoliennes Hydroliennes Modules solaires Onduleurs de couplage au réseau Onduleurs interactifs de réseau Onduleurs hors-réseau Optimiseurs de puissance Panneaux de contrôle, Epannels Panneaux réflecteurs de chaleur Pompe d'eau Produits Ontario FIT Régulateurs de charge Supports solaires Systèmes complets	IEC 61427-1: 2013 : Les cellules secondaires et batteries pour le stockage d'énergie renouvelable - Exigences générales et méthodes d'essai - Partie 1: application photovoltaïque hors réseau ISO/IEC 13273-1 : 2015 Efficacité énergétique et sources d'énergies renouvelables - Terminologie internationale commune - Partie 1 : Efficacité énergétique ISO/IEC 13273-2:2015 Efficacité énergétique et sources d'énergies renouvelables -- Terminologie internationale commune - Partie 2: Sources d'énergies renouvelables
	Equipements électriques pour atmosphères explosives	IEC 60079-0 : 2011 : Atmosphères explosives - Partie 0: Matériel - Exigences générales IEC 60079-1: 2014 : Atmosphères explosives - Partie 0 : Matériel - Exigences générales IEC 60079-2: 2014 : Atmosphères explosives - Partie 2: Protection du matériel par enveloppe pressurisée "p" IEC 60079-5: 2015 : Atmosphères explosives - Partie 5: Protection du matériel par remplissage de poudre "q" IEC 60079-6: 2015 : Atmosphères explosives - Partie 6: Protection du matériel par immersion dans un liquide "o" IEC 60079-7: 2015 : Atmosphères explosives - Partie 7: Protection de l'équipement par sécurité augmentée "e" IEC 60079-11: 2011 : Atmosphères explosives - Partie 11 : Protection de l'équipement par sécurité intrinsèque "i" IEC 60079-13: 2010 : Atmosphères explosives - Partie 13: Protection du matériel par chambre sous pression "p" IEC 60079-15: 2010 : Atmosphères explosives - Partie 15: Protection du matériel par type de protection "n" : IEC / TR 60079-16 : Matériel électrique pour atmosphères explosives gazeuses. Partie 16 : ventilation artificielle pour la protection de l'analyseur (s) maisons IEC 60079-18: 2014 : Atmosphères explosives - Partie 18: Protection du matériel par encapsulation "m" IEC 60079-25 : 2010 : Atmosphères explosives - Partie 25: systèmes électriques de sécurité intrinsèque IEC 60079-26 : 2014 : Atmosphères explosives - Partie 26: équipement de protection de l'équipement de niveau (EPL) Ga CEI 60079-28: 2015 : Atmosphères explosives - Partie 28 : protection des équipements et systèmes de transmission utilisant le rayonnement optique IEC / IEEE 60079-30-1: 2015 : Atmosphères explosives - Partie 30-1: chauffage électrique résistance à la trace - Exigences générales et d'essais IEC 60079 31 2013 : Atmosphères explosives Partie 31 Equipement de protection de l'inflammation des poussières par enveloppe IEC 60079-35-1: 2011 : Atmosphères explosives - Partie 35-1: Lampes - chapeaux utilisables dans les mines grisouteuses - Exigences générales - Construction et essais en relation avec le risque d'explosion IEC 60079-35-2: 2011 Atmosphères explosives - Partie 35-2: Lampes - chapeaux utilisables dans les mines grisouteuses - Performance et d'autres questions liées à la sécurité 1 Atmosphères explosives - Partie 29-1: Détecteurs de gaz - Exigences de performance des détecteurs de gaz inflammables

ANNEXE 3 : NORMES RENDUES D'APPLICATION OBLIGATOIRE RELATIVES AUX PRODUITS COSMETIQUES ET D'HYGIENE CORPORELLE

3-PRODUITS COSMETIQUES ET D'HYGIENE CORPORELLE	Crèmes, émulsions, lotions, gels et huiles pour la peau (mains, visage, pieds, notamment) ;	Décret n°92-594 du 30 septembre 1992 portant réglementations des produits cosmétiques et des produits d'hygiène corporelle ;
	Masques de beauté, à l'exclusion des produits d'abrasion superficielle de la peau par voie chimique	NI 5501 : Savons de toilette - Spécification
	Fonds de teint (liquides, pâtes, poudres) ;	NI 04.02.003 : Savons - Savons de ménage - Spécification
	Poudres pour maquillage, poudres à appliquer après le bain, poudres pour l'hygiène corporelle et autres poudres	NI 5503 : Savons - Savons liquides d'usage général - Spécification
	Savons de toilette, savons déodorants et autres savons	NI 5504 : Savons en poudre- Spécification
	Parfums, eaux de toilette et eaux de Cologne	NI 5513 : Produits cosmétiques et d'hygiène corporelle - défrisants - spécifications
	Préparations pour le bain et la douche (sels, mousses, huiles, gel et autres préparations)	
	Produits dépilatoires	
	Déodorants et antisudoraux	
	Produits de soins capillaires :	
	Teintures capillaires et décolorants	NI 5514 : Produits cosmétiques et d'hygiène corporelle - shampooing - spécifications
	Produits pour l'ondulation, le défrisage et la fixation	
	Produits de mise en plis	
	Produits de nettoyage (lotions, poudres, shampooings)	
	Produits d'entretien pour la chevelure (lotions, crèmes, huiles)	
	Produits de coiffage (lotions, laques, brillantines)	
	Produits pour le rasage (savons, mousses, lotions et autres produits)	
	Produits de maquillage et démaquillage du visage et des yeux	NI 364 : Produits cosmétiques et d'hygiène corporelle - déodorants - spécifications
	Produits destinés à être appliqués sur les lèvres	
	Produits pour soins dentaires et buccaux	NI 365 : Produits cosmétiques et d'hygiène corporelle - parfums - spécifications
	Produits pour les soins et le maquillage des ongles	NI 5522 : Alcool éthylique dénaturé à usage industriel - spécifications
	Produits solaires	NI 5517 : Produits cosmétiques et d'hygiène corporelle-crèmes-laits- lotions-pommades-talcs -spécifications
	Produits de bronzage sans soleil	
	Produits permettant de blanchir la peau	
	Produits antirides	NI 5501 : Produits cosmétiques et d'hygiène corporelle - dentifrices - Spécifications et méthodes d'essais

ANNEXE 4 : NORMES RENDUES D'APPLICATION OBLIGATOIRE RELATIVES AUX MATERIAUX DE CONSTRUCTION

4 - MATERIAUX DE CONSTRUCTION	Carrelage	ISO 13006: carreaux céramiques - Définitions, classification, caractéristiques et marquage
	Ciment	NI 10 NI 10509 : Ciments - CPA types I et II - Spécifications NI 11 : Ciments - CPA types III, IV et V - Spécifications NI 12 ; NI 10513 : Ciments CHF, CLK, CLC - Spécifications NI 13 : Ciments - Vérification de la qualité des livraisons - Emballage - Marquage NI 318 : NI 10511: Ciments CPJ - Définitions - Spécifications
	Joints d'étanchéité pour tuyauterie et flexible	ISO 16010 Garnitures d'étanchéité en élastomères -- Exigences matérielles pour les joints utilisés dans les canalisations et les raccords véhiculant des combustibles gazeux et des hydrocarbures liquides ISO 18286 : tôles en acier inoxydable laminées à chaud. Tolérance sur les dimensions et la forme
	Produits de l'acier (tôle en bobine, les plaques, les feuilles, les feuillards, les fils, barres, rail, poutrelle, profilé divers,...)	ISO 1127 : tube en acier inoxydable ISO 6935-1:2007 : Aciers pour l'armature du béton -- Partie 1: Barres lisses ISO 6935-2:2015 : Aciers pour l'armature du béton - Partie 2: Barres à verrous ISO 6935-3:1992: Aciers à béton pour armatures passives -- Partie 3: Treillis soudés ISO 6935-3:1992/Corr : 2000 ISO 10544:1992 : Fils en acier à béton transformés à froid pour armatures passives et la fabrication des treillis soudés ISO 3574:2012 : Tôles en acier au carbone laminées à froid de qualité commerciale et pour emboutissage ISO 4997:2015 : Tôles en acier au carbone laminées à froid, de qualité destinée à la construction ISO 4995:2014 : Tôles en acier de construction laminées à chaud ISO 6316:2012 : Feuillards laminés à chaud en acier de construction ISO 630-1:2011 : Aciers de construction - Partie 1: Conditions générales techniques de livraison pour les produits laminés à chaud ISO 630-2:2011 : Aciers de construction - Partie 2: Conditions techniques de livraison pour aciers de construction métallique d'usage général ISO 3573:2012 : Tôles en acier au carbone laminées à chaud de qualité commerciale et pour emboutissage ISO 6317:2008 : Feuillards en acier au carbone laminés à chaud de qualité commerciale et pour emboutissage NI 300 NI 10523 : Armatures pour béton armé - Fils à haute adhérence NI 301 NI 10524 : Armatures pour béton armé - Ronds lisses NI 302 NI 10525 : Armatures pour béton armé- Treillis soudés et éléments constitutifs NI 304, NI 10527 : Armatures pour béton armé - Barres et fils machine à haute adhérence
	Raccords en matières plastiques	ISO 1179 : raccordement pour applications générales et transmissions hydrauliques et pneumatiques

4 - MATERIAUX DE CONSTRUCTION	Tubes PVC	ISO 265-1: Tubes et raccords en matières plastiques — Raccords pour canalisations d'évacuations domestiques et industrielles — Dimensions de base : Série métrique — Partie 1: Poly (chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) ISO 1452-1: Systèmes de canalisations en plastique pour l'alimentation en eau, pour branchements et collecteurs d'assainissement enterrés et aériens avec pression --Poly (chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) -- Partie 1: Généralités ISO 1452-2 : Systèmes de canalisations en plastique pour l'alimentation en eau, pour branchements et collecteurs d'assainissement enterrés et aériens avec pression - Poly (chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) — Partie 2: Tubes ISO 4435: Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression — Poly (chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U)
	Tuile	ISO 10904: Plaques ondulées en fibrociment et leurs accessoires pour couvertures et revêtements ISO 1403:2005 Tuyaux en caoutchouc à armature textile d'usage général pour l'eau - Spécifications
	Tuyaux flexibles	ISO 2398:2006 Tuyaux en caoutchouc renforcés textile pour l'air comprimé - Spécifications ISO 4641:2010 Tuyaux et flexibles en caoutchouc pour aspiration et refoulement deau — Spécifications

ANNEXE 5 : NORMES RENDUES D'APPLICATION OBLIGATOIRE RELATIVES AUX EMBALLAGES

5 - EMBALLAGES	Emballages et contenants destinés aux produits alimentaires	ISO 8442 : Matériaux et objet en contact avec les denrées alimentaires
	Emballages à base de bois << Palette>>.	ISO 8611-1 : 2011 : Palettes pour la manutention - Palettes plates - Partie 1: Méthodes d'essai ISO 8611-2 : 2011 : Palettes pour la manutention - Palettes plates -- Partie 2 : Exigences de performance et sélection des essais ISO 8611-3 : 2011 : Palettes pour la manutention - Palettes plates - Partie 3 : Charges maximales en service ISO/TS 8611-4 : 2013 : Palettes pour la manutention - Palettes plates - Partie 4 : Mode opératoire pour prédire les réponses au fluage lors des essais de rigidité des palettes en plastique en utilisant des analyses de régression ISO 18333 : 2014 : Palettes pour la manutention et le transport de marchandises -- Qualité des composants neufs en bois pour palettes plates

ANNEXE 6 : NORMES RENDUES D'APPLICATION OBLIGATOIRE RELATIVES AUX PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES AUTOMOBILES ET LUBRIFIANTS :

6 - PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES AUTOMOBILE ET LUBRIFIANTS	Courroie d'entraînement	ISO/TS 16949:2009 Systèmes de management de la qualité - Exigences particulières pour l'application de l'ISO 9001 : 2008 pour la production de séries et de pièces de rechange dans l'industrie automobile
	Batterie	CEI 60095-1 : Batteries d'accumulateurs de démarrage au plomb - Partie 1: Prescriptions générales et méthodes d'essais
	Filtre	ISO/TS 16949 : 2009 Systèmes de management de la qualité - Exigences particulières pour l'application de l'ISO 9001: 2008 pour la production de série et de pièces de rechange dans l'industrie automobile
	Bougie d'allumage	ISO 28741 : 2013 : Véhicules routiers - Bougies d'allumage et leur logement dans la culasse -- Caractéristiques élémentaires et dimensions
	Pièces détachées en général	ISO/TS 16949:2009 Systèmes de management de la qualité - Exigence: particulières pour l'application de l'ISO 9001:2008 pour la production de série de pièces de rechange dans l'industrie automobile
	Lubrifiant automobile	ISO 6743 Marque de certification selon la norme API 1509

ANNEXE 7 : NORMES RENDUES D'APPLICATION OBLIGATOIRE RELATIVES AUX MACHINES :

7 - MACHINES	Les machines	CEI 60204-x Sécurité des machines — Equipement électrique des machines
	Les équipements interchangeables	
	Les composants de sécurité	
	Les accessoires de levage	
	Les chaînes, câbles et sangles	
	Les dispositifs amovibles de transmission mécanique	

ANNEXE 8 : NORMES RENDUES D'APPLICATION OBLIGATOIRE RELATIVES AUX EQUIPEMENTS SOUS PRESSION :

8 - EQUIPEMENTS SOUS PRESSION	Bouteille de gaz GPL (propane, butane)	ISO 22991 Bouteilles à gaz - Bouteilles en acier soudé transportables et rechargeables pour gaz de pétrole liquéfié (GPL) --Conception et fabrication
	Extincteur	ISO 7165 : 2009 : Lutte contre l'incendie -- Extincteurs portatifs - Performances et construction ISO 11601 : 2008 : Lutte contre l'incendie -- Extincteurs sur roues - - Performances et construction
	Briquets	ISO 9994 briquets.

ANNEXE 9 : NORMES RENDUES D'APPLICATION OBLIGATOIRE RELATIVES AUX EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

9 - EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	Chaussures de sécurité	ISO 20345 : 2011 : équipement de protection individuelle -- Chaussures de sécurité ISO 20346:2014 : équipement de protection individuelle -- Chaussures de protection
	Gants stériles	ISO 10282 :2014 : Gants en caoutchouc à usage chirurgical, stériles, non réutilisables -- Spécifications

ANNEXE 10 : NORMES RENDUES D'APPLICATION OBLIGATOIRE RELATIVES AUX AUTRES PRODUITS, TOUCHANT A LA SANTE, A LA SECURITE ET A L'ENVIRONNEMENT

10 - AUTRES PRODUITS TOUCHANT A LA SANTE, A LA SECURITE ET A L'ENVIRONNE- MENT	Electrodes de soudures	ISO 1071 novembre 2003 : Produits consommables pour le soudage - Electrodes enrobées, fils d'apport, baguette et fils fourrés pour le soudage par fusion de la fonte - Classification ISO 14172 décembre 2008 : Produits consommables pour le soudage - Electrodes enrobées pour le soudage manuel à l'arc du nickel et des alliages de nickel - classification ISO 18275 août 2012 : Produits consommables pour le soudage - Electrodes enrobées pour le soudage manuel à l'arc des aciers à haute résistance - Classification
---	------------------------	--

ANNEXE 11 : NORMES RENDUES D'APPLICATION OBLIGATOIRE RELATIVES AUX PRODUITS TEXTILES :

11 - TEXTILES	Vêtements	Règlementation 1007/2011 <<dénomination des fibres textiles et étiquetage et marquage des produits textiles au regard de leur composition en fibre>> ISO 3758 étiquette d'entretien
	Linge de maison (draps, couvertures, nappes, torchons...)	
	Autres articles textiles confectionnés (couvertures, linge de table, de lit, de toilette, rideaux) en bonnetterie	
	Autres textiles à usage domestique Autres articles confectionnés : serpillières, wassingues, lavettes.	

ANNEXE 12 : NORMES RENDUES D'APPLICATION OBLIGATOIRE RELATIVES AUX CHAUSSURES :

12 - CHAUSSURES	Chaussures (tous types)	Décret n°96-477 du 30 mai 1996 portant étiquetage des matériaux utilisés dans les articles chaussants
------------------------	-------------------------	---

ANNEXE 13 : NORMES RENDUES D'APPLICATION OBLIGATOIRE RELATIVES AUX JOUETS

13 - JOUETS	Jouet (tous types)	IEC 62115 : jouets électriques- sécurité ISO 8124-1: 2014 : Sécurité des jouets -- Partie 1 : Aspects de sécurité relatifs aux propriétés mécaniques et physiques ISO 8124-2 : 2014 : Sécurité des jouets -- Partie 2 : Inflammabilité ISO 8124-3 : 2010 : Sécurité des jouets -- Partie 3: Migration de certains éléments ISO 8124-3 : 2010/Amd 1: 2014 ISO 8124-4 : 2014 : Sécurité des jouets -- Partie 4 : Balançoires, glissoires et jouets à activité similaire à usage domestique familial intérieur et extérieur ISO 8124-5 : 2015 : Sécurité des jouets -- Partie 5 : Détermination de la concentration totale de certains éléments dans les jouets ISO 8124-6:2014 :Sécurité des jouets — Partie 6 : Jouets et produits pour enfants--Dosage de certains pH talâtes d'esters dans les jouets et produits pour enfants ISO 8124-7:2015 :Sécurité des jouets -- Partie 7: Exigences et méthodes d'essai pour les peintures digitales ISO/TR 8124-8:2016 :Sécurité des jouets - Partie 8: Lignes directrices pour la détermination de l'âge.
-------------	--------------------	---

ANNEXE 14 : NORMES RENDUES D'APPLICATION OBLIGATOIRE RELATIVES AUX PRODUITS USAGES :

14 - PRODUITS USAGES	Produits usagés Produits ayant déjà servi. Excluant tout produit retiré du marché pour non-conformité et produit hors d'usage Articles de friperie - chaussures usagées	ISO 15883-1 : Laveurs désinfecteurs - Partie 1 : exigences générales, termes et définitions et essais
----------------------	--	--

Fait à Abidjan, le 28 décembre 2016.

Alassane OUATTARA.